



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	22 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 29 AVRIL 2026  
2026 / 36**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, ROUX Cécile.

Excusés :

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SITUÉ IMPASSE DES PLATANES**

Madame le Maire expose que par délibération 2026/13 en date du 24 février 2026, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la vente du bien immobilier situé 93 impasse des Platanes à Grièges, sur les parcelles cadastrées AB 51p et AB 53p.

Cette vente a été confiée à deux agences immobilières : Elise DESRAYAUD, conseillère en immobilier SAFTI et D&CO Immobilier.

Considérant l'avis des Domaines en date du 28 juillet 2025 estimant la valeur du bien à 205 000 € avec une marge d'appréciation de 10%, le prix initial a été fixé à 220 000 €.

A l'issue des visites réalisées par l'une et l'autre agence, deux propositions d'achat ont été reçues.

- La première d'un client de l'agence D&CO Immobilier pour un montant de 212 000€ (205 000€ net vendeur), avec un projet de réhabilitation de l'immeuble en 3 logements et la construction d'une villa dans le terrain attenant. La finalité du projet est la vente des logements.
- La seconde d'un client d'Elise DESRAYAUD pour un montant de 205 000€ (195 775€ net vendeur), avec un projet de réhabilitation de l'immeuble en 3 logements et la construction, dans une deuxième phase, de deux ou trois petits logements accolés dans le terrain attenant. La finalité du projet est la mise en location des logements.

Cet exposé entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre,**

**DÉCIDE** d'accepter la proposition d'achat de l'agence D&CO pour un montant de 212 000 €, **DIT** que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs, **AUTORISE** Mme le Maire, ou en cas d'empêchement M. Thierry LAURENT, premier adjoint, à signer tout document à intervenir concernant cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,  
Annick GRÉMY.